SUPPLÉMENT N°1 au N° 218 SEPTEMBRE 2011 SOMMAIRE

P.2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Ce numéro comporte un encart : Élection au comité technique académique



AGRÉGÉS

DU 13 AU 20 OCTOBRE, VOTEZ SNES, VOTEZ FSU



SNES-FSU: Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNEP-FSU: Syndicat National de l'Éducation Physique



SNESup-FSU: Syndicat National de l'Enseignement Supérieur



FSU: Fédération Syndicale Unitaire

Édito

Un vote déterminant pour notre avenir professionnel

En votant entre le 13 et le 20 octobre pour les listes présentées par le SNES, le SNEP et le SNESUP, vous ferez le choix de syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés dans la FSU -première fédération dans la Fonction Publique de l'État-, attachés aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élus qui comme vous exercent dans des établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail et de carrière.

En renforçant le syndicat majoritaire, vous enverrez aussi un message fort aux différents décideurs et à tous les niveaux de l'institution : celui d'une profession unie dans le refus du démantèlement de son outil de travail. Vous ferez aussi le choix de renforcer le paritarisme, instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun.

Pour la première fois, après la loi sur le dialogue social -aussi imparfaite qu'elle soit- vous émettrez un vote aux Comités Techniques qui permettra aux élus du SNES et de la FSU, si vous choississez qu'ils soient majoritaires, de bloquer les projets les plus néfastes obligeant ministre, recteur et inspecteurs d'académie à revoir leur copie.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES et de la FSU, c'est dire fort à l'État employeur et aux différents candidats à l'élection présidentielle, notre exigence sur la conception de nos métiers et l'avenir du second degré. C'est peser sur les choix futurs pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes et pour exiger l'abandon des projets dévastateurs (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec la bivalence à la clef, évaluation des enseignants par le seul chef d'établissement, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires, raccourcissement des vacances d'été avec le surcroît de travail que cela représente, ...).

Voter et faire voter pour le SNES et pour la FSU, dans toutes les instances, est donc bien un enjeu déterminant pour notre avenir professionnel.

Nos salaires dans le rouge.

Le contentieux salarial qui nous oppose à notre employeur n'est pas nouveau, la situation ne cesse de s'aggraver. Idéologiquement opposé à l'augmentation des salaires des enseignants, CPE et Co-Psy, ce gouvernement, prenant prétexte de la crise financière bloque le salaire de tous les fonctionnaires. À nous de financer pour partie, une crise dont nous ne sommes pas responsables. Notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader alors que nos métiers deviennent de plus en plus difficiles. Il est urgent d'augmenter nos salaires ! Cette revendication légitime est même d'une certaine manière reprise (renfort pour le moins inattendu ...) dans le dernier rapport de l'OCDE sur l'éducation : on peut y lire que nos salaires sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE et qu'ils ont baissé entre 2000 et 2009 alors qu'ils ont augmenté dans les deux tiers des pays de l'OCDE malgré la crise ! Prétextant que le budget de l'Éducation nationale est le premier budget de l'État, regrettant que l'OCDE ne prenne pas en compte les heures supplémentaires, alors que le «travailler plus pour gagner plus» est même renié par son mentor, le ministre oublie de reconnaitre que la France consacre 10,6% de la dépense publique à l'Éducation, la moyenne de l'OCDE étant de 12,9%. La revalorisation de la situation enseignante passe obligatoirement par une augmentation des salaires.

Rythmes scolaires : non à une augmentation du temps de travail.

Alors que la « conférence sur les rythmes scolaires » initiée par le ministre a donné lieu à une large expression des organisations représentatives, des chronobiologistes, etc., le ministre a fait le choix de n'envisager cette question que sous l'angle du raccourcissement des vacances d'été - permettant un allègement de la semaine - et donc de l'augmentation du temps de travail des personnels sans aucune compensation. Pour répondre à l'inquiétude des familles et des professionnels du tourisme (empathie sélective...), un zonage est envisagé. Tous les autres leviers, très certainement en raison de leur coût ou parce qu'ils mettraient encore plus en évidence les coupes budgétaires subies, sont systématiquement oubliés. Il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des rythmes de vie dans la société et le temps global de l'élève. Isoler la seule journée de l'élève sans prendre en compte l'organisation de la semaine n'a pas de sens. Il est aussi nécessaire d'intégrer dans cette réflexion les conditions d'études : nombre d'élèves par classe, travaux en groupes, type d'activités, modalités pédagogiques... Si le ministre persiste dans son choix d'augmenter notre temps de travail et de dégrader encore nos conditions d'exercice, il trouvera sur son chemin le SNES, comme toujours au côté des personnels.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DES ÉLUS À VOS CÔTÉS

« Des élus à vos côtés » : bien plus qu'une formule, il s'agit d'une réalité propre au paritarisme que nous avons à cœur de faire vivre. En effet, chacun des actes administratifs concernant les fonctionnaires d'État que nous sommes exige, statutairement, consultation de notre représentation élue : les commissions paritaires. Hérité, comme nos statuts, de la mise en place de la Fonction publique d'État après la Seconde Guerre mondiale, ce principe réglementaire fait l'objet d'attaques récurrentes car il constitue un des derniers espaces où peut encore s'exprimer une forme de démocratie sociale, entre salariés et État-employeur. Ce sont essentiellement, au fil des années, les élus SNES et FSU qui ont donné au paritarisme ce caractère incontournable dans le fonctionnement de notre institution, d'où l'attachement de l'ensemble de la profession aux garanties qu'il lui donne.

La position largement et logiquement majoritaire que lui ont donnée les précédents scrutins (6 sièges sur 9 chez les agrégés, en CAPA comme en CAPN) traduit bien la confiance des agrégés de l'académie pour leurs commissaires paritaires SNES et FSU: leur connaissance des dossiers et du terrain, leur disponibilité et leur dévouement... et le poids que cela leur confère face à l'administration sont en effet largement reconnus. C'est ainsi, qu'il s'agisse des instances liées aux mutations, aux promotions ou tout autre acte de gestion collective, leur expertise et leur pugnacité ont produit leurs fruits depuis plusieurs mandats et tout particulièrement lors du dernier (2008-2011).

En effet, dans un contexte où depuis 2005, la rupture des équilibres du barème pour l'accès à la hors-classe

ouvrait la voie à tous les arbitraires, l'action des élus SNES et FSU a permis de faire prévaloir les principes dans lesquels la profession se reconnaît : la hors-classe, acquis des luttes pour la revalorisation de la profession, est un débouché de carrière pour tous, et doit au moins permettre au plus grand nombre de partir à la retraite en ayant atteint l'indice terminal; elle ne doit en aucun cas être dévoyée pour complaire aux vieilles lunes du « pilotage par le local » et du management. De même, à l'heure où les discours sur l'éducation débordent de poncifs sur la panacée des « postes à profil » et sur l'incontournable « individualisation des carrières » (le tout sous le contrôle sourcilleux, et par nature pertinent, des hiérarchies locales), les élus SNES ont vigoureusement défendu le droit de tous à une mobilité choisie, dans l'équité et la transparence. C'est cette même exigence d'équité et de transparence qui guide leurs interventions dans les instances consacrées aux congés de formation professionnelle, à l'attribution de postes adaptés, à la notation administrative, etc. Ce rapport de force (car c'est souvent de cela qu'il s'agit!) est indispensable à la défense des statuts et du service public d'éducation au sens où la profession l'entend. Et ce rapport de forces, ce sont les élus SNES et FSU qui l'ont construit et qui continuent de l'imposer, dans l'unité avec d'autres élus quand cela est possible, mais bien souvent seuls.

C'est pourquoi, dans un contexte lourd de menaces pour le devenir de notre métier et de notre institution, il est indispensable de confirmer et de renforcer la position majoritaire de vos élus SNES et FSU dans les instances paritaires.

ÉVALUATION: NON À LA SOUMISSION.

Le ministre entend mettre en œuvre au pas de charge une réforme de l'évaluation de notre travail. Même si l'existant -double évaluation pédagogique et administrative- est loin d'être satisfaisant, il a au moins le mérite de la clarté, d'une certaine transparence et permet de garantir notre indépendance, indispensable à l'exercice d'une mission de service public. La proposition ministérielle consistant à confier au seul chef d'établissement la responsabilité finale de l'ensemble de notre notation alors qu'il n'a ni les compétences ni la légitimité pour évaluer notre activité dans la classe et dans notre discipline de recrutement, relève bien de la volonté de nous soumettre à une hiérarchie intermédiaire. Un tel changement est

inacceptable: il empêcherait chacun d'entre nous d'être concepteurs de nos enseignements et nous contraindrait à devenir des exécutants soumis à des ordres hiérarchiques nous imposant telle ou telle « bonne pratique ». Une évaluation qui aurait pour objectif de vérifier l'exécution par les enseignants d'injonctions à mettre en oeuvre telle ou telle réforme, dont la durée de vie est souvent aléatoire, serait catastrophique et contre productrive pour le système éducatif. Quant à distinguer quelques méritants, rappelons que 180 000 euros séparent déjà une carrière à l'ancienneté et au grand choix. Une évaluation conçue comme exclusivement formative débouchant sur des conseils et des préconisations est nécessaire.

TZR: JAMAIS SEULS!

À l'heure où les coups pleuvent de toutes parts sur la profession, le sort réservé par l'administration à la majorité des enseignants, COPsy, CPE affectés sur ZR continue de se dégrader.

Comment ne pas y voir un « laboratoire » des mauvais coups que l'on pourrait porter à toute la profession à plus ou moins long terme ? Dans ces conditions, les collègues TZR ont plus que jamais besoin d'informations, de solidarité, d'action et de réflexion collectives. Depuis leur « invention » en 1999, la Section académique du SNES et tout particulièrement les élus en CAPA les accompagnent à chaque étape importante de gestion, ainsi qu'au quotidien : publications académiques, suivi des situations problématiques, conseils personnalisés, interventions auprès du recteur, actions collectives, formation syndicale, etc. sont autant

de témoins d'une implication jamais démentie au service des collègues et d'une certaine idée du service public d'éducation. C'est ainsi qu'en plus de leur scrupuleuse attention au respect des règles d'affectation annuelle, de leurs interventions contre les suppléances hors vœux, hors zone, hors statut, hors discipline (1), de leur vigilance au versement de l'ISSR quand elle est due, c'est leur intervention qui a contraint le recteur à (enfin) respecter la réglementation sur les remboursements de frais de déplacement, et permis à un grand nombre de collègues de faire valoir leurs droits.

Les TZR sont conscients qu'avec le SNES, ils ne sont jamais seuls face à l'arbitraire. C'est pour conforter et renforcer son action qu'ils voteront massivement pour les listes du SNES et de la FSU entre le 13 et le 20 octobre prochain.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR LES AGRÉGÉS, LE SNES, LE SNEP ET LE SNESUP REVENDIQUENT :

UNE CARRIÈRE PLUS ATTRACTIVE :

- Par la revalorisation des traitements indiciaires et en accélérant le déroulement de carrière, avec une carrière en 11 échelons intégrant les indices terminaux de la hors classe, l'ouverture à l'échelle-lettre B et le doublement des chaires supérieures.
- Par des conditions d'affectations et d'emplois qui respectent la qualification et les aspirations de chacun dans le cadre des règles communes et d'un mouvement national rénové.
- Par une formation continue et initiale centrée sur les demandes des collègues.
- Par un développement des recrutements externes dans toutes les disciplines.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES :

- Par une réduction du temps de travail et une meilleure prise en compte des situations diversifiées d'exercice.
- Par de véritables possibilités d'accès à la recherche pour tous et une vraie reconnaissance de la place des agrégés dans l'enseignement supérieur.
- Par un droit à la mobilité professionnelle choisie et des procédures plus transparentes pour l'accès au postbac et à l'enseignement supérieur.
- Par une autre réforme du lycée au service de la réussite de tous les élèves, à l'opposé des effets d'affichage et des réformes régressives.

AINSI AU COURS DE LA MANDATURE, NOUS AVONS OBTENU :

- L'amélioration des procédures de notation pédagogique.
- L'augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe.

TEMPS DE TRAVAIL : LA RTT C'EST POUR QUAND ?

À quelques mois des élections présidentielles, débatteurs et faiseurs d'idées semblent aller tous dans le même sens : les enseignants ne travaillent pas assez, il faut augmenter leur temps de présence dans les établissements!

Il est urgent de leur rappeler que notre temps hebdomadaire de travail est très proche des 40 heures, comme le confirme la dernière enquête de notre employeur qui ne peut être soupçonné de complaisance à notre égard.

Nous avons été écartés de toutes les réductions du temps de travail ces dernières années (39 h. en 1982, 35 h. en 2000), pourtant nos conditions de travail n'ont cessé de se dégrader. Il est urgent que les politiques, élus ou qui aspirent à l'être, ouvrent les yeux sur la réalité de nos métiers (préparations, corrections, réunions, bulletins, etc...), qu'ils prennent l'avis des personnels et qu'ils laissent,

sur cette question aussi, débatteurs et faiseurs d'idées au café du commerce.

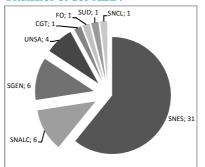
Le SNES et les syndicats de la FSU présentent aux différents scrutins (CAP, CCP, CT) des listes unitaires. Pour le SNES et pour les syndicats de la FSU, l'unité se construit dans l'action autour d'un projet éducatif commun et global. Pour d'autres, ces élections sont l'occasion des procéder à des rapprochements, des acquisitions fusions, des combinazione. La seule assurance qu'ils peuvent vous donner, c'est de ne pas être présents dans l'action, quand il s'agit de défendre le service public et ses personnels.

Pense-bête Élections

à découper et à glisser dans son porte-carte

	Je note mon identifiant ici
	Je note mon NUMEN ici
	Pour obtenir mon mot de passe, je me connecte sur le serveur www.education.gouv.fr/electionspro2011
	J'indique l'adresse électronique à laquelle je veux recevoir ce mot de passe. Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électroni-
	que pour deux électeurs différents.
i	Je réponds à la question : quels sont les chiffres 6 et 7 de mon n° d'INSEE
	(c'est le département ou le pays de naissance !) ?
	Je reçois sur mon mail mon
	mot de passe et je le note ici

Nombre de sièges obtenus en 2008 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, COPsy, PEGC et les CCP des Non-Titulaires et des AED.



Académie de Nice - page 3 Spes

Un collège qui doit rester ancré dans le 2nd degré.

Le collège accueille une classe d'âge complète dans toute sa diversité. Les sorties du système éducatif sans qualification ne cessent de décroitre. Malgré les efforts des personnels pour faire réussir tous les élèves, la situation au quotidien et l'exercice de notre métier sont de plus en plus difficiles. Face à cette difficulté, la mise en place, par le ministre avec le soutien de certains syndicats, du socle commun en lieu et place d'une culture commune large, ouverte et diversifiée, exclut des apprentissages du second degré nombre d'élèves. C'est dans cette logique que le ministre et ses nervis proposent la primarisation des premières années du collège. Au collège, c'est tout d'abord dans la classe que l'on doit tenter de résoudre les

difficultés. Cela suppose donc de donner aux enseignants les moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques : diminuer le nombre d'élèves par classe et travailler en petits groupes est donc nécessaire. Dans tous nos collèges, des équipes pluri professionnelles complètes (enseignants, CPE, surveillants, assistants sociaux, administratifs, CoPsy) doivent avoir les moyens de travailler ensemble à la réussite de tous les élèves.

Pour un lycée de la réussite.

Après la 2^{nde} l'an passé, la réforme du lycée est appliquée en classe de 1ére à cette rentrée (excepté pour les STG et ST2S qui bénéficient d'un sursis jusqu'à 2012, et les séries Hôtellerie et TMD dont le sort sera scellé plus tard). Ce n'est une réussite que pour le ministre. Cette réforme est mise, de fait, au service du dogme de la réduction de l'emploi public. Partout ou presque, elle n'aura permis que de bourrer les classes et les groupes, fragiliser les enseignements disciplinaires, réduire la diversité de l'offre de formation. Elle sert aussi à l'occasion à remettre en cause nos statuts (pressions sur l'heure de 1ére chaire. les minorations de services et tentatives d'annualisation du temps de travail). La multiplication des dispositifs locaux, souvent imposés sans aucune concertation, conduit ici à fragmenter à l'infini l'intervention des enseignants, ailleurs à fabriquer des regroupements d'élèves anti-pédagogiques ou encore à élaborer des emplois du temps invraisemblables pour les élèves comme pour les enseignants. Le tout parfois au mépris pur et simple de la réglementation conçue comme une entrave à l'autonomie pédagogique... du chef d'établissement. Dans ce contexte c'est bien souvent par l'abnégation des équipes que les lycées tiennent et parviennent à offrir aux élèves le cadre structuré d'apprentissage dont ils ont

L'urgence est donc bien de se mobiliser pour un autre lycée réellement conçu pour guider les élèves sur le chemin de la réussite en commençant par l'exprimer à travers le clic SNES!

besoin.

Qui est électeur(trice)?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

Combien de votes ?

Titulaires

Quatre votes : un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique ; un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

Deux votes : un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

Comment voter?

Pour la 1ère fois dans ce type d'élection et unilatéralement, le ministère a imposé le vote électronique. Il revendique une démarche « développement durable » (moins de papier), une grande sécurité des opérations de vote et de dépouillement en les confiant à des opérateurs privés (!) et une augmentation « potentielle » de la participation (sic) (« chaque électeur votant là où il le désire! »).

Une procédure fastidieuse

Chaque électeur se verra remettre avant le 28 septembre 2011 par le chef d'établissement un pli fermé - la Notice de Vote -, à conserver, contenant son identifiant de vote (8 caractères) et son NUMEN. Pour les collègues en congé (quel qu'en soit la nature) ou pour les TZR en suppléance ou en attente de suppléance, la Notice de Vote sera transmise par voie postale

Chaque électeur devra ensuite se connecter sur www.education.gouv.fr/elections2011, saisir son identifiant de vote, son NUMEN, indiquer son département ou pays de naissance (6ème et 7ème caractères du code INSEE), renseigner son adresse de messagerie (qui peut être différente de la messagerie professionnelle @ac-nice.fr. Attention, on ne peut pas utiliser une même adresse électronique pour deux électeurs différents.), valider ces différentes données pour enfin obtenir par messagerie électronique son mot de passe. Identifiant de vote et mot de passe sont nécessaires pour voter.

Enfin voter

Pour voter, il faut se connecter sur www.nice.snes.edu, un lien permettra d'accéder au portail de vote ou sur www.education.gouv.fr/elections2011, après avoir saisi l'identifiant de vote et le mot de passe. Selon le corps ou la situation professionnelle de chaque électeur, le portail indiquera le nombre de scrutins auquel il participera. Le vote sera possible entre le 13 octobre 10h et le 20 octobre 17h.

Où voter?

Le vote est possible sur n'importe quel poste informatique connecté à Internet. L'administration mettra à disposition des kiosques de vote dans les établissements les 14, 18 et 20 octobre de 9h à 17h. Bien entendu, chaque électeur pourra venir voter dans les locaux du SNES-FSU à Nice et à Toulon.

Que faire en cas de perte de l'identifiant ou du mot de passe?

En cas de perte du mot de passe : Il faut réitérer la procédure décrite précédemment. C'est possible jusqu'à la fin du scrutin le 20 octobre à 17h.

En cas de perte de l'identifiant : avant le 12 octobre (veille du scrutin), l'électeur pourra se connecter au site du ministère dédié aux élections professionnelles pour demander un nouvel identifiant. Il faudra alors indiquer l'adresse mail où on veut le recevoir.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Marie-Jeanne





GIACOMUZZO

MICHELANGELI

CHEVREMONT









Alexandra RONGEARD



FALIBOLIRG

Christelle **BAGIACCHI**





André ESCOLLE











Hors classe

GIACOMUZZO Nicole

Italien - Lycée Raynouard - Brignoles - 83

CHEVREMONT Marie-Jeanne

Espagnol - Lycée d'Estienne d'Orves - Nice - 06

BUFFET Renée

SES - Lycée international - Sophia Antipolis - 06

KOBER Paule

Mathématiques - Université de Nice Sophia Antipolis - Nice - 06

Classe normale

MICHELANGELI Eric

Histoire-Géographie - Lycée Albert Calmette - Nice - 06

BAGGE Julie

Philosophie - Lycée Guillaume Apollinaire - ZR Am1 - Nice - 06

BERENGUIER Marc

EPS - Collège Pablo Picasso - Vallauris - 06

GUIGONNET Maryvonne

Lettres Modernes - Lycée Rouvière - Toulon - 83

RONGEARD Alexandra

Anglais - Lycée Carnot - Cannes - 06

BAGIACCHI Christelle

Italien - Lycée Rouvière - Toulon - 83

FAUBOURG Ludovic

Mathématiques - Lycée Guillaume Apollinaire - Nice - 06

GARCIA Dimitri

SVT - Université de Nice Sophia Antipolis - Nice - 06

ESCOLLE André

Construction mécanique - Lycée international - Sophia Antipolis - 06

MONDY Sylvain

Mathématiques - Lycée Maurice Janetti - St Maximin - 83

BOISSIN Catherine

EPS - Collège de l'Archet - Nice - 06

MULLER Florence

Mathématiques - Lycée Masséna - Nice - 06

GOURDON Isabelle

SES - Lycée Beaussier - ZR Var2 - La Seyne sur mer - 83

CONCAS Christine

Mathématiques - Collège André Léotard - Fréjus - 83

AKOKA Isabelle

Histoire - Lycée Albert Calmette - Nice - 06

GIOANNI Corinne

Lettres Modernes - Lycée d'Estienne d'Orves - Nice - 06



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



FSU Fédération Syndicale Unitaire





SNEP-FSU

Syndicat National de l'Education Physique

SNESup-FSU Syndicat National de l'Enseignement Supérieur



SNES-FSU - Syndicat National des Enseignements de Second degré

Du 13 au 20 octobre, je VOTE

à partir de n'importe quel ordinateur.

Les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre, je peux voter dans n'importe quel établissement.

Je vote 4 fois pour le SNES et les syndicats de la FSU

- pour la CAPA (commission administrative paritaire académique);
- pour la CAPN (commission administrative paritaire nationale);
 - pour le CTA (comité technique académique) ;
- pour le CTM (comité technique ministériel).

